

# COMPTE RENDU

Séance du Conseil Municipal du 29 avril 2011

L'an deux mille onze, le 29 avril, le Conseil Municipal de la Ville d'ISSOUDUN régulièrement convoqué le 15 avril s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de la Mairie sous la présidence de M. **André LAIGNEL**, Maire.

**Etaient présents** MM. André LAIGNEL, Dominique ROULLET, Michel BOUGAULT, Mme Véronique GOUDY, M. Jean-Charles PAILLARD, Mmes Isabelle BRUNEAU, Carol LE STRAT, M. Marcel FOULON, Mme Anne-Marie ADAM, M. Patrick SOIDET, Melle Catherine BONNEAU, M. Jean-Claude NOUHANT, Mme Annie BEAUGUITTE, MM. Jean-Pierre TISLER, Jean-Louis LAUBRY, Mmes Marcelle CHAMPAULT, Brigitte COLSON, M. Régis BONNIN, Mme Sabine RENAULT-SABLONIERE, MM. Fabrice METENIER et Hubert CENDRIER Conseillers Municipaux.

Mme Aline FOUASSIER a donné procuration à Mme Isabelle BRUNEAU

M. Jacques PERSONNE a donné procuration à M. André LAIGNEL

Mme Joséphine MOREAU a donné procuration à Mme Carol LE STRAT

M. Gérard SADOIS a donné procuration à M. Jean-Charles PAILLARD

Melle Myriam HADJIEZ a donné procuration à Mme Anne-Marie ADAM

M. Daniel GUIET a donné procuration à M. Patrick SOIDET

Mme Diane ZAMMIT a donné procuration à M. Jean-Claude NOUHANT

M. Roger HERVOUET a donné procuration à M. Jean-Pierre TISLER

**Absents excusés** : Mlle Marie CHUAT, Mme Caroline PREVOST, M. Nicolas GONTHIER, Melle Gaëlle COLLIOT.

-----  
M. Le Maire ouvre la séance à 18 h 30 en indiquant les procurations suivantes :

Mme Aline FOUASSIER a donné procuration à Mme Isabelle BRUNEAU

M. Jacques PERSONNE a donné procuration à M. André LAIGNEL

Mme Joséphine MOREAU a donné procuration à Mme Carol LE STRAT

M. Gérard SADOIS a donné procuration à M. Jean-Charles PAILLARD

Melle Myriam HADJIEZ a donné procuration à Mme Anne-Marie ADAM

M. Daniel GUIET a donné procuration à M. Patrick SOIDET

Mme Diane ZAMMIT a donné procuration à M. Jean-Claude NOUHANT

M. Roger HERVOUET a donné procuration à M. Jean-Pierre TISLER

Il présente les dossiers inscrits à l'ordre du jour :

## **Dossier 1 - Vote des taux des taxes locales pour 2011 et Décisions Modificatives Budgétaires sur le budget principal de la Ville et sur le budget annexe de l'eau 2011**

En premier lieu, M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition des 4 taxes locales conformément aux prévisions des recettes fiscales figurant au BP 2011.

Il propose au Conseil Municipal de décider d'une baisse de 6 % de taux de référence des taxes calculés par les services fiscaux (hors taxe sur le Foncier Bâti). Il explique que ceux-ci ont été majorés par les services fiscaux pour intégrer les divers transferts de fiscalité (fraction départementale de taux d'habitation, frais de gestion de l'Etat, fractions régionale et départementale de la CFE...) induits par la suppression de la taxe professionnelle.

.../...

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote les taux d'imposition des taxes locales selon le schéma suivant :

Taxes locales	Taux de référence 2010	Taux votés en 2011
Taxe d'habitation	11,43 %	10,74 %
Taxe sur le foncier bâti	12,77 %	12,77 %
Taxe sur le foncier non bâti	29,45 %	27,68 %
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	12,89 %	12,12 %

En second lieu, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver :

- une Décision Modificative Budgétaire (DMB n° 1) ajustant les prévisions du BP 2011 du budget principal de la Ville :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
020/01	dépenses imprévues	- 510,00 €
2031/70	études pour opération OPAH	30 000,00 €
2033/92	insertion annonces pour travaux ONF en forêts communales	2 500,00 €
21568/113	acquisition poteau incendie	2 510,00 €
2182/01/020	intégration frais insertion annonces dans coût des véhicules	570,00 €
2313/01/95	intégration frais études dans aménagement Maison Issoudun et du Berry	430,00 €
2315/01/92	intégration frais insertion annonces pour travaux ONF	2 500,00 €
2135/020	divers travaux de bâtiments	- 21 500,00 €
2135/321	travaux d'électricité à la médiathèque	15 000,00 €
2135/322	travaux sur réseau eau pluviale du Musée Saint-Roch	5 000,00 €
2135/117/95	installation alarme à la Maison Issoudun et du Berry	1 500,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>38 000,00 €</b>

#### RECETTES

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
1321/70	subvention Etat pour études OPAH	8 500,00 €
1322/70	subvention Région pour études OPAH	6 000,00 €
1322/322	subvention Région pour acquisition œuvres d'art Musée	20 000,00 €
2033/01/020	transfert frais insert. annonces dans coût des véhicules	570,00 €
2031/01/95	transfert frais études dans aménagement Maison Issoudun et du Berry	430,00 €
2033/01/92	transfert frais insert. annonces trav. ONF forêts commun.	2 500,00 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>38 000,00 €</b>

.../...

**SECTION DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES**

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
022/01	dépenses imprévues	- 150,00 €
6574/40	Tennis Club Issoudun- subvention exceptionnelle tournoi d'hiver	300,00 €
6574/40	Boxing Club Issoudun- subvention exceptionnelle gala de boxe	2 000,00 €
6574/40	Association Team Feuillade - subvention fonctionnement 2011	500,00 €
6574/20	USEP 36 - subv. pour aide au sport à l'école	100,00 €
6574/20	Amicale Anciens Elèves Collège et Lycée Balzac - subvention organisation 90 <sup>ème</sup> anniversaire au Centre des Congrès	250,00 €
6713/63	attribution du legs Mousnier 2011	33 000,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>36 000,00 €</b>

**RECETTES**

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
7311/01	contributions directes	- 134 000,00 €
7411/01	DGF - dotation forfaitaire	65 000,00 €
74833/01	compensation TP	27 000,00 €
74834/01	compensation TF	10 000,00 €
74835/01	compensation TH	68 000,00 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>36 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette DMB n° 1 sur le budget principal de la Ville.

- une Décision Modificative Budgétaire (DMB n° 1) ajustant les prévisions du BP 2011 du budget annexe de l'Eau :

**Service des Eaux  
SECTION D'INVESTISSEMENT  
DEPENSES**

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
2031	frais d'études pr protection périmètres de captages	20 000,00 €
2315	travaux de réseaux - installations techniques	- 5 000,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>15 000,00 €</b>

**RECETTES**

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
021	virement de la section d'exploitation	15 000,00 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>15 000,00 €</b>

**SECTION DE FONCTIONNEMENT  
DEPENSES**

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
023	virement à la section d'investissement	15 000,00 €
618	frais divers	- 300,00 €
6231	annonces et insertions	300,00 €
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>15 000,00 €</b>

**RECETTES**

IMPUTATION	LIBELLE	MONTANT
7068	autres prestations de service	15 000,00 €

	TOTAL RECETTES	15 000,00 €
--	----------------	-------------

.../...

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette DMB n° 1 sur le budget annexe de l'Eau.

### **Dossier 2 - Rapport d'information sur l'exécution des marchés 2010**

M. le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de ce rapport transmis aux conseillers municipaux, conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics 2010.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal prend acte du rapport sur l'exécution des marchés en 2010.

### **Dossier 3 – Palais des Expositions et des Sports d'Issoudun (PEPSI) - Assujettissement à la TVA**

Afin de valoriser le patrimoine à vocation commerciale de la Ville et plus particulièrement l'organisation de certaines manifestations au PEPSI, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser l'assujettissement à la TVA du PEPSI à effet du 1<sup>er</sup> mai 2011.

Mme RENAULT SABLONIERE demande la motivation de cet assujettissement.

M. le Maire précise que les manifestations commerciales au PEPSI augmentent en nombre et qu'il est plus avantageux budgétairement pour la Ville (gain annuel possible de l'ordre de 5 000 euros) d'assujettir à la TVA, ces manifestations.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'assujettissement à la TVA de cet équipement.

### **Dossier 4 - Acquisition de parcelles de terrains situés route de la Pomme**

Afin de permettre à l'avenir l'aménagement d'un nouveau lotissement communal, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition d'un ensemble de terrains situés à proximité du domaine de BRELY, auprès de la société AKERYS qui a renoncé à construire une 2<sup>ème</sup> tranche de pavillon :

<b>Situation des terrains</b>	<b>cadastre</b>	<b>superficie</b>
Route de la Pomme	section BE n° 541	14 015 m <sup>2</sup>
Route de la Pomme	Section BE n° 537	91 m <sup>2</sup>
(en attente d'incorporation au domaine public	Section BE n° 538	55 m <sup>2</sup>

Le prix d'acquisition des terrains s'élève à 28 500 euros (hors frais notariés).

Mme COLSON souhaite connaître le nombre de lots envisagés dans le projet de lotissement.

M. le Maire précise qu'il y a aura une vingtaine de lots à la vente afin de répondre aux demandes nombreuses d'acquisition de terrains.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'acquisition de ces terrains au prix indiqué.

.../...

### **Dossier 5 – Construction d'un Centre de la Mémoire Issoldunoise – dispositions diverses**

Dans le cadre du projet de construction d'un Centre de la Mémoire Issoldunoise, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser :

- le lancement d'un appel d'offres ouvert ou de marché négocié en cas d'appel d'offres infructueux pour cette opération dont l'estimation prévisionnelle des travaux s'élève à 875 000 euros hors taxes,
- la signature des marchés correspondants par le Maire,
- le dépôt de la demande de permis de construire signé par le Maire sur la parcelle cadastrée section BI n° 958.

Mme RENAULT SABLONIERE souhaite avoir de plus amples renseignements sur ce projet.

M le Maire explique que ce projet consiste à réaliser une extension de la médiathèque et plus particulièrement le secteur patrimoine qui connaît un véritable succès en terme de fréquentation. Les locaux sont devenus trop étroits. L'objectif est de développer le caractère mémoriel de la structure (fonds littéraires, archives photographiques...) mais aussi la mémoire ouvrière, industrielle et économique de la Ville collectée auprès des habitants.

Mme COLSON demande quels sont les financements prévus pour cette opération.

M. le Maire précise que la Région Centre dans le cadre du Contrat de Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne finance substantiellement le projet.

Mme COLSON émet le souhait que l'opposition municipale soit invitée à l'inauguration de cette nouvelle structure.

M. le Maire précise qu'il prend bonne note de cette demande.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'ensemble des dispositions précitées.

### **Dossier 6 – Musée de l'Hospice Saint Roch – dons d'œuvres de Marie Pierre THIEBAUT et Claude WERTH**

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'acceptation des dons suivants :

- un don d'œuvres de Marie Pierre THIEBAUT, principalement des sculptures et œuvres sur papier,
- un don d'œuvres appartenant à M. Claude WERTH, légataire de Léon WERTH, principalement des documents, correspondance, objets, mobilier et œuvres d'art représentatif de son œuvre et de son cercle culturel.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces dons d'œuvres.

### **Dossier 7 – Projet de convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs (ELS) de la Ville d'Issoudun pour les collégiens de Lignières**

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver une convention d'utilisation des équipements sportifs communaux principalement l'ELS (piscine) avec le collège Philibert LAUTISSIER de Lignières et le Conseil Général du Cher définissant les conditions juridiques, financières et techniques de l'utilisation des équipements et ce pour une durée d'un an.

.../...

Mme RENAULT SABLONIERE et Mme COLSON interviennent pour demander que la piscine soit ouverte gratuitement aux élèves du primaire de l'école Saint-Cyr sur le temps scolaire comme pour les enfants scolarisés dans les écoles publiques de la Ville.

M. le Maire indique qu'il examinera cette possibilité pour la prochaine rentrée scolaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette convention d'utilisation des équipements sportifs et en autorise la signature.

### **Dossier 8 - Projets de conventions d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Indre pour l'accueil des enfants en crèche familiale et pour le contrat enfance jeunesse.**

Dans le cadre de la politique municipale d'action sociale familiale, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver :

- une convention tripartite d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Indre et la CCPI relative au «contrat enfance jeunesse» pour toutes les structures d'accueil d'enfants (0 à 18 ans) sur le territoire de la CCPI. Cette convention a une durée de 4 ans.
- des convention d'objectifs et de financement avec la CAF de l'Indre pour les établissements accueillant à Issoudun les jeunes de 0 à 4 ans en crèche familiale et de 0 à 6 ans en halte garderie. Ces conventions ont une durée de 4 ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces conventions et en autorise la signature.

### **Dossier 9 – Cimetière – vente de caveaux et de monuments après abandon ou non renouvellement des concessions**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que lors des reprises de concessions par la commune suite au non renouvellement par le titulaire, deux ans après la date d'échéance ou suite à leur abandon, les monuments et caveaux situés sur ces sépultures tombent dans le domaine privé de la commune, celle-ci pouvant ainsi en disposer librement.

Il rappelle aussi que par délibération en date du 28 juin 2007, le Conseil Municipal avait fixé une grille tarifaire pour les caveaux d'occasion.

Il demande au Conseil Municipal d'autoriser :

- la vente, après nettoyage et remise en état éventuel des caveaux et monuments funéraires,
- l'actualisation du prix des concessions avec caveaux d'occasion, soit les tarifs suivants :

<b>Concession de terrain avec caveau d'occasion</b>	<b>15 ans</b>	<b>30 ans</b>	<b>50 ans</b>
Emplacement 2 m <sup>2</sup> avec caveau 1 place	512 €	652 €	832 €
Emplacement 2 m <sup>2</sup> avec caveau 2 places	662 €	802 €	982 €
Emplacement 4 m <sup>2</sup> avec caveau 2 places	824 €	1 104 €	1 464 €
Emplacement 4 m <sup>2</sup> avec caveau 4 places	1 074 €	1 354 €	1 714 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ces dispositions.

.../...



### **Dossier 10 – Projet de convention de gestion du patrimoine naturel et de la biodiversité avec le conservatoire du patrimoine naturel de la Région Centre**

Dans le cadre de son Agenda 21, la Ville d'Issoudun a inscrit parmi les priorités, la protection des espaces naturels et paysagers, la préservation de la biodiversité et la sensibilisation de la population aux enjeux du développement durable.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'adopter une nouvelle convention définissant les engagements respectifs du Conservatoire et de la Ville pour la protection écologique de certains espaces sensibles sur des parcelles appartenant au domaine communal privé et situés au Bois du Roi sur la commune des Bordes.

Ces parcelles sont les suivantes :

<b>Section et n°</b>	<b>Commune</b>	<b>Surface</b>
AO 207	Les Bordes	17 a 00 ca
AO 225	Les Bordes	1 ha 13 a 00 ca
AO 226	Les Bordes	1 ha 23 a 95 ca
ZN 32	Les Bordes	22 a 10 ca
ZN 36	Les Bordes	98 a 20 ca
ZK 106	Les Bordes	1 ha 68 a 00 ca
<b>Surface totale</b>		<b>5 ha 42 a 25 ca</b>

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette convention et en autorise la signature.

### **Dossier 11 – Forêt communale – programme de travaux d'investissement 2011 à réaliser par l'ONF**

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver un programme de travaux d'investissement 2011, situés sur les parcelles 23, 24 et 29 du massif forestier comprenant le dégagement manuel de régénération naturelle en plein avec maintien du gainage et broyage de la végétation herbacée. Cet aménagement forestier représente un montant estimé à 5 804 euros HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce programme de travaux au montant estimatif indiqué.

### **Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations et portant les numéros 2010-21 à 22 et 2011-1 à 2. Ces dernières ont été communiquées au Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 45.

Le présent Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal de la Ville d'Issoudun du 29 avril 2011 établi conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date du 7 mai 2011.

Le Maire,

André LAIGNEL